

Appel à projets

Santé & Emploi

Innovations technologiques et numériques pour favoriser l'accès aux soins et à l'emploi des personnes en situation de Handicap



Contexte

Les technologies du numérique se trouvent désormais partout dans la vie quotidienne. Elles offrent des perspectives d'innovations majeures dans le secteur de la santé et de l'emploi en particulier pour des publics fragilisés.

En santé, les nouvelles technologies apportent de nouvelles possibilités dans le champ de la santé prédictive et préventive, dans le diagnostic, les traitements ou la prise en charge des patients. Elles permettent également d'élargir l'accès aux soins aux personnes qui peuvent parfois en être éloignées et de donner la capacité d'agir aux personnes concernées.

Pour l'emploi, grâce à l'élaboration de nouveaux dispositifs d'accompagnement, de formation, d'aides techniques novatrices, les nouvelles technologies peuvent faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de public plus vulnérable.

Pour encourager ces initiatives, la Fondation Malakoff Humanis Handicap lance un appel à projets visant à soutenir des innovations technologiques et numériques qui facilitent l'accès des personnes en situation de handicap à la santé et à l'emploi.

Objectifs

Ce nouvel appel à projets de la Fondation Malakoff Humanis Handicap vise globalement à contribuer à l'amélioration de la santé ou de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il a pour ambition d'accompagner des projets qui développent des innovations technologiques et numériques permettant de :

- Favoriser l'accès aux parcours de soins des personnes en situation de handicap et plus précisément : améliorer la prévention des risques de développement d'une pathologie, le diagnostic et l'identification précoce des pathologies, l'accès aux soins dans des délais raisonnables, la prévention des complications éventuelles, l'accompagnement social et médicosocial, le maintien et/ou retour à domicile et la guérison et/ou la capacité à vivre avec sa pathologie.
- Favoriser les conditions d'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et plus particulièrement : améliorer la connaissance, l'estime de soi et l'autonomisation, permettre de formaliser son projet professionnel, d'acquérir des compétences ou des qualifications, de faciliter la recherche d'emploi ou du recrutement et de maintenir

dans l'emploi dans des conditions compatibles avec son handicap et de favoriser un épanouissement professionnel.

Critères d'éligibilité



A qui s'adresse l'appel à projets?

aux organismes d'intérêt général à but non lucratif (associations, fondations et fonds de dotations),

.....

aux organismes à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, coopératives),

dont les activités sont situées sur le territoire français (Métropole et DOM TOM).

Seront exclus les organismes exerçant principalement des activités commerciales ou lucratives (sociétés, startups).

À travers cet appel à projets, la Fondation Malakoff Humanis Handicap souhaite encourager des coopérations entre acteurs engagés dans un projet commun.

Les acteurs réunis devront s'être organisés au préalable sur leurs modalités de partenariat, la structure juridique du porteur de projet devant obligatoirement être d'intérêt général à but non lucratif.



Quels projets?

Les projets attendus doivent mettre en avant une innovation technologique ou numérique favorisant l'accès à la santé ou à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Typologies de projets

Pour améliorer l'état de santé et faciliter le parcours de soins :

- Actions de prévention primaire sociale et en santé réduisant les risques santé
- Actions de diagnostic et de prévention secondaire pour un parcours de soins pertinent et défini
- Dispositifs favorisant l'accès aux soins sur tout le territoire (équipes mobiles, télémédecine...)
- Développement de solutions facilitant l'accès la formation et la compréhension concernant les soins
- Accompagnement social et médicosocial en vue d'assurer la continuité du parcours de soin - Dispositifs favorisant la coopération des acteurs de la santé avec d'autres acteurs du territoire afin d'éviter les ruptures de parcours de soins
- Initiatives favorisant le maintien et/ou le retour à domicile
- Actions favorisant la réappropriation de son parcours santé par la personne et sa capacité à vivre avec sa pathologie
- Sensibilisation et/ou formation des professionnels de santé à la prise en compte du handicap.

Pour favoriser l'accès à l'emploi et/ou le maintien dans l'emploi :

- Actions favorisant la confiance et l'estime de soi visant l'autonomisation de la personne
- Dispositifs favorisant l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle Solutions favorisant la formalisation et la structuration du projet professionnel par l'identification des appétences et des compétences de la personne
- Dispositifs de formation et d'acquisition de compétences ou de qualification, académique ou expérience professionnelle
- Solutions favorisant l'accès aux offres d'emploi et au recrutement
- Actions en faveur du maintien dans l'emploi et l'épanouissement professionnel
- Sensibilisation et/ou formation des professionnels à la prise en compte du handicap.

Ce que l'on entend par innovations technologiques et numériques

Cet appel à projets pourra concerner l'ensemble des outils technologiques et environnements numériques qui facilitent l'accès à la santé et l'emploi des personnes handicapées. Il pourra s'agir de logiciels, d'applications, de robots, d'aides techniques, d'appareils technologiques, d'intelligence artificielle (IA) etc. Ils devront précisément proposer l'expérimentation ou la consolidation d'une solution nouvelle ou apporter une amélioration substantielle à une solution existante par les moyens des technologies et du numérique.

Les technologies privilégiées sont les suivantes : réalité virtuelle, reconnaissance vocale, jeux vidéo, objets connectés, domotique, application mobile, impression 3D, oculométrie, neuro-implants et capteurs, reconnaissance visuelle, intelligence artificielle, exosquelette et prothèses.

Les projets retenus pourront être en phase d'expérimentation, de consolidation. Ils devront montrer leur capacité à être essaimés ou dupliqués. Seuls les projets dont le champ d'action se situe sur le territoire français (Métropole et DOM TOM) seront acceptés.

Seront exclus les projets de type événementiel, les projets de recherche, les études de faisabilité ou de marché préalables à la mise en place du projet.



Pour qui?

Les projets seront destinés aux personnes en situation de handicap quelle que soit la diversité des tranches d'âge, enfants et adultes (hors handicap vieillissant) et/ou aux professionnels qui les accompagnent.



A quoi peut être affectée la subvention?

La subvention pourra être affectée à des dépenses :

D'investissement (aménagement sur du mobilier intelligent et équipements uniquement en vue d'une expérimentation ou d'un essaimage), hors mise en accessibilité du cadre bâti.
D'ingénierie (mise en œuvre), hors étude d'impact.
De formation.

Le porteur de projet devra démontrer sa capacité à mobiliser des financements divers, la Fondation Malakoff Humanis Handicap n'intervenant pas forcément sur le financement total du projet.

De fonctionnement (uniquement dans le cadre d'une expérimentation).

Modalités de sélection des projets

Les dossiers seront instruits par la Fondation Malakoff Humanis Handicap qui s'appuiera sur les experts techniques du secteur. Les projets retenus seront présentés aux instances de la Fondation Malakoff Humanis Handicap qui statuera en dernier ressort sur les lauréats.

Ce que nous apprécions :

 Coopération entre acteurs du territoire dans une approche de coalition pour co-construire l'innovation



- Expertise sur les problématiques de la santé et de l'emploi des personnes en situation de handicap
- Participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration du projet
- Recherche de co-financements
 (La Fondation Malakoff Humanis
 Handicap n'intervenant pas forcément
 sur le financement total du projet)
- Pertinence des modalités d'évaluation de la réussite du projet au regard des objectifs fixés, basées sur des éléments mesurables
- Perspectives d'essaimage

Dotation

600 000 €

La dotation globale de l'appel à projets est de 600.000 €. Elle sera répartie entre les lauréats en fonction des besoins financiers, de la qualité et de l'ambition des projets.

Dotation extra-financière:

Les lauréats bénéficieront d'un programme d'accompagnement de 6 mois de l'accélérateur Blue Factory de l'ESCP. Ce programme sera composé :

- de séminaires de lancement et de clôture
- de coachings d'équipe
- de Rendez-vous individuels avec des experts / mentors
- de sessions collectives optionnelles en ligne avec des retours d'expérience par thématique et en fonction des besoins du groupe
- d'un accès au fil de l'eau aux activités de la Blue Factory et de ses partenaires

Le soutien des projets lauréats sera formalisé par une convention signée avec la

Modalités de participation



Calendrier

3 juillet 2023	Lancement de l'appel à projets
24 septembre 2023 minuit	Clôture de la réception des candidatures
Entre le 25 septembre et début novembre 2023	Analyse et présélection des dossiers
9 novembre 2023	Pitch des 15 pré-finalistes devant les instances de la Fondation Malakoff Humanis Handicap
Mi-décembre 2023	Jury final des 7 à 10 finalistes. Pitch devant le Conseil d'Administration de la Fondation Malakoff Humanis Handicap
Janvier 2024	Annonce des lauréats lors de la cérémonie de remise des prix à Paris. Signature de la convention d'engagement entre chaque lauréat et la Fondation Malakoff Humanis Handicap.



Pour déposer votre candidature

- 1 Compléter le dossier de candidature en ligne : Dossier de candidature
- 2 Joindre à votre dossier en ligne le plan de financement du projet (téléchargeable ici)
- 3 Valider votre candidature avant le 24 septembre 2023 à minuit.

Une candidature ne sera validée qu'une fois que le formulaire de candidature en ligne sera complet, plan de financement inclus. Les porteurs de projets recevront par mail un accusé de réception du dossier, puis, à l'issue de l'instruction des projets, un avis de décision. Le dépôt d'un dossier de participation à l'appel à projets entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le porteur de projet.

Le règlement de l'appel à projets est téléchargeable sur le site :

Fondation Malakoff Humanis Handicap

